

## RETRAITES

# La correction


Avec 58% de voix favorables à la 13<sup>e</sup> rente AVS et 75% de voix contraires à l'élévation de l'âge de la retraite, le vote du 3 mars marque un pas important vers la nécessaire refonte des retraites.

**Perspectives** • La correction. D'abord celle de la droite et du patronat, opposé-e-s à l'évidence de la nécessité absolue de renforcer les rentes AVS face au renchérissement et à l'échec patent du système de retraites suisse à garantir un revenu décent aux travailleuses-euses après une dure vie de labeur. Après l'échec du référendum

contre AVS21, cette victoire syndicale fait du bien.

Mais si cette 13<sup>e</sup> rente AVS marque une amélioration concrète de la situation des retraité-e-s, tout reste encore à faire. Parce qu'on la dit durant toute la campagne, ce supplément AVS ne fait que compenser la perte de pouvoir d'achat de ces deux dernières

années. On est donc encore loin de la garantie d'une retraite « décente » et conforme à l'objectif constitutionnel de l'AVS.

Or, en renforçant aujourd'hui l'AVS, et en refusant l'automne prochain d'alimenter encore plus le panier percé du 2<sup>e</sup> pilier avec LPP21, nous aurons l'occasion d'imprimer une autre correction. Celle, plus fondamentale, du système de prévoyance helvétique, marqué par la confiscation de milliards de nos cotisations par les marchés financiers. Au bénéfice exclusif des capitalistes, et au détriment des salarié-e-s, des retraité-e-s, des locataires, et de l'environnement. Une correction de route, pour en finir avec le vol des rentes, et le remplacer par une super-AVS, solide, véritablement solidaire et égalitaire. 

**Davide De Filippo**  
LIRE EN PAGE 3, 8 ET 9

## CANICULES

Le 26 avril prochain, la CGAS organise un séminaire et une table ronde sur la protection de la santé au travail face au changement climatique.

5

## FISCALITÉ

En quelques semaines, un référendum a été déposé contre cette nouvelle tentative d'enrichir les plus riches au détriment des prestations publiques.

6

## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

L'UDC et le PLR ont déposé un nouveau projet de modification de la loi sur l'accueil préscolaire visant à dégrader les normes d'encadrement des enfants.

7

## SECOND ŒUVRE

À l'issue de 7 jours de grève, les travailleurs d'exploitation de BK Verre SA ont obtenu gain de cause et décidé à l'unanimité de suspendre leur mouvement de lutte.

10

## COMMERCE DE DÉTAIL

La droite repart encore une fois au combat pour tenter de libéraliser le travail du dimanche sans justes protections des travailleuses-euses.

12

## ENTRETIEN

Harcelée par son patron dans un restaurant non loin de Plainpalais, Seyhan, aujourd'hui militante au SIT, nous raconte son histoire et son engagement.

13

# Billet de la présidence

Chères et chers collègues,

C'est avec un immense sentiment de fierté et d'appartenance que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

Avec 30 juges réparti-e-s dans divers groupes, nous incarnons le plus grand contingent syndical au Tribunal des Prud'hommes, une marque indéniable de notre engagement et de l'impact du SIT.

Lors de notre récente rencontre au syndicat autour d'un café-croissants convivial, nous avons partagé et questionné les diverses dynamiques et défis de nos mandats. Cette rencontre n'était pas seulement un moment de camaraderie, mais une rencontre essentielle pour l'échange d'idées, la confrontation de nos doutes et le partage d'expériences enrichissantes.

Les discussions ont révélé l'importance vitale de maintenir une communication fluide et continue entre nos juges, traversant tous les groupes et les hiérarchies, car en effet, la communication entre les président-e-s des différents groupes a été un sujet de conversation crucial.

Cette interaction entre nous assure non seulement une cohésion, mais aussi une stratégie commune pour aborder les complexités de nos rôles.

En tant que syndicat, nous valorisons ces échanges, car ils sont fondamentaux pour façonner des approches unifiées et pour promouvoir l'excellence dans notre travail.


Notre implication active et notre représentation conséquente au sein du Tribunal des Prud'hommes démontrent notre détermination à poursuivre la justice et à préserver l'équité dans le domaine du droit du travail.

Car chacun-e de nos juges apporte une perspective unique, enrichie par une diversité d'expériences, de connaissances et de compétences.

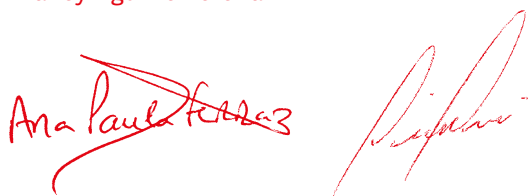
C'est cette diversité qui nous rend plus fort-e-s, plus agiles et plus aptes à répondre aux défis de notre environnement juridique en constante évolution.

En regardant vers l'avenir, nous restons engagé-e-s à renforcer notre syndicat, à soutenir nos juges dans leurs mandats, et à perpétuer notre tradition d'excellence.

Ce sont nos rencontres régulières à venir, nos échanges et notre volonté d'innover qui seront les piliers qui soutiendront nos succès futurs.

Avec toute notre considération et notre engagement renouvelé, vos dévouées vice-présidentes et juges Prud'hommes. 

Ana Paula Ferraz  
Nancy Aguirre Pereira



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Tout reste à faire **p3**

### ACTUALITÉS

Victoire contre la PPE au PAV:

la lutte continue! **p4**

Travailler sans mourir sur  
une planète plus chaude **p5**

Encore une baisse pour quelques  
millionnaires **p6**

Deuxième attaque de la droite  
sur les crèches **p7**

### DOSSIER

Pour une super-AVS **p8**

Le faux problème du  
financement de l'AVS **p9**

### SECTEURS

Victoire totale des grévistes de BK  
Verre **p10**

Pas de chèque en blanc, le personnel  
reste mobilisé **p11**

Nouvelles tentatives d'extension du  
travail du dimanche **p12**

### ENTRETIEN

« Mon silence n'est pas à vendre » **p13**

### EN ACTION

8 mars, 11 minutes **p16**



## HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte  
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier:  
sit@sit-syndicat.ch

## PERMANENCES DU SIT

### Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

### Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h,  
mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

### Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h  
et mercredi de 14 h à 17 h

### Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h  
à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

### Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de  
répondre aux membres au 022 818 03 20 ou  
impots@sit-syndicat.ch

### Permis C anticipé

Permanence physique: le 3<sup>e</sup> lundi  
du mois de 17 h à 19 h (sauf en mai)

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi  
et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi,  
mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h  
au 022 818 03 33

**Attention, certaines permanences peuvent être annulées. Vérifiez sur le site du SIT avant de venir.**

## CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3135, 1211 Genève 3  
tél. : +41 (0) 22 818 03 00  
fax: +41 (0) 22 818 03 99  
courriel: sit@sit-syndicat.ch  
web: www.sit-syndicat.ch



# Tout reste à faire

Le score du vote a été sans appel : un OUI à 58.2 % des votant-e-s et 15 cantons sur 23, et à Genève 75.5 %, donc en ratisant bien au-delà de la gauche et des syndicats. Même une commune comme Vandœuvres, fief PLR-UDC, l'a acceptée ! À l'inverse, l'initiative des Jeunes PLR pour augmenter l'âge de la retraite à 66, 67 ans et plus a été éclafée à près de 75 % de NON au niveau suisse, avec aucune commune de Suisse qui ne l'a acceptée.

On a déjà pu dire à quel point ce vote est historique. Après l'échec d'AVS+, qui demandait une hausse de 10 %, c'est la première initiative syndicale fédérale qui aboutit, c'est aussi la première avancée sur l'AVS depuis 10 ans où toutes les révisions se sont faites à la baisse.

Si ce résultat est sans appel, c'est que la réalité était sans appel : les rentes sont massivement insuffisantes, et cette petite hausse de 8.33 % ne fait que compenser la perte de pouvoir d'achat des dernières années. Seule la droite patronale et d'anciens conseillers fédéraux osaient prétendre le contraire : lorsque Couchepin a lancé à la télévision « un scrutin où il y a autant de difficultés à comprendre l'enjeu, c'est assez rare », cela en dit long, s'il croit vraiment à ce qu'il dit, peut-être sur son état cérébral, mais surtout sur son mépris pour la population qui a parfaitement compris l'enjeu, simplissime, justement.

Dans les faits, les rentes AVS restent totalement insuffisantes et le resteront même avec la 13<sup>e</sup> rente. Le montant mensuel médian des nouvelles rentes AVS est de 1790 frs à Genève (OCSTAT, 2024), alors que le seuil de pauvreté est fixé à 2290 frs (CSIAS, 2021). C'est dire que l'objectif constitutionnel de couvrir les besoins vitaux est loin d'être atteint.

Que faudrait-il pour lui permettre d'atteindre cet objectif ? La réponse est évidente, car c'est la même qui a permis de faire aboutir le salaire minimum. En effet, si le salaire minimum a pu être obtenu, c'est qu'il est calculé sur les minimas


sociaux de l'aide sociale, en dessous desquels on ne peut pas vivre dignement. Or, ce montant correspond aujourd'hui à environ 4000 frs pour une personne seule. Ce n'est qu'à ce prix que nos aîné-e-s (c'est-à-dire, un jour ou l'autre, chacun-e de nous !), auront une vieillesse digne. Cela pose deux questions : celle du financement, et celle du 2<sup>e</sup> pilier, et de tous ses défauts. Mais précisément, un reversement progressif du 2<sup>e</sup> sur le 1<sup>er</sup> pilier permettrait de résoudre le problème du financement, car le système de l'AVS est bien moins cher que celui du 2<sup>e</sup> pilier.

Enfin, il s'agit quand même de rappeler que derrière cette victoire se cache une défaite : jusqu'à présent, AVS et AI ont été menées de concert. Un choix tactique a été fait de ne pas associer une 13<sup>e</sup> rente de l'AI à l'initiative. On ignore quel aurait été la destinée d'une initiative ainsi conçue, mais il faudra aussi améliorer la situation des bénéficiaires de l'AI, qui ont subi les mêmes pertes de reve-

nus ces dernières années, et dont certain-e-s sont dans une précarité plus grande encore que les bénéficiaires de l'AVS. C'est une

question élémentaire de solidarité, à l'égard de celles et ceux empêché-e-s de travailler en raison d'une invalidité, ou qui ont perdu leur santé au travail.

Quant à la solidarité intergénérationnelle, ce n'est pas la 13<sup>e</sup> rente qui l'a mise à mal, mais bien les opposant-e-s à cette dernière qui n'ont pas hésité à dresser les générations les unes contre les autres. Un jeu dangereux, qui remet en cause le fondement même de nos assurances sociales, pour renvoyer la survie de chacun-e à ses propres ressources. Un sale jeu qui omet de prendre en considération que ces ressources sont inégalement réparties, et que les plus riches exercent tout le pouvoir que ces inégalités leur confèrent pour maintenir et accroître leurs privilèges.

Le 3 mars, ils-elles ont perdu une bataille. Quant à nous, c'est donc au nom de cette solidarité réaffirmée que nous poursuivons notre combat. Parce qu'en matière de retraites, tout reste à faire. 

## La couverture des besoins vitaux est loin d'être atteinte

Jean-Luc Ferrière



© Marcus Lenk

## LOGEMENT

# Victoire contre la PPE au PAV : la lutte continue !

Malgré le refus net des lois antisociales de la droite, d'autres attaques contre les droits des locataires sont déjà dans les tuyaux. Toutes et tous dans la rue le 23 mars pour du logement pour toutes et tous !

**Mobilisation** • Tout augmente sauf les salaires. Mais les loyers ont carrément pris l'ascenseur ! Tout est bon pour justifier les hausses, que ce soit l'augmentation des prix à la consommation ou celle des taux hypothécaires. Et tout ça sans aucun contrôle effectif car les contestations sont laissées à la charge des locataires. Le rapport de forces est exagérément favorable aux propriétaires, et la protection censée être assurée par le droit du bail se révèle très souvent une coquille vide. Le SIT appelle donc chacun-e à se mobiliser et à participer à la manifestation pour du logement pour toutes et tous le samedi 23 mars.

## LA DROITE BATTUE À PLATE COUTURE

Le 3 mars dernier, la population genevoise a pourtant sèchement retoqué dans les urnes deux propositions en faveur de l'augmentation de la propriété par étages dans le futur quartier Praille-Acacias-Vernets au détriment de logements locatifs et abordables. Par ce double non sur un score sans appel (57%), les votant-e-s ont démontré qu'ils-elles ne se laissent pas abuser par la campagne mensongère des milieux immobiliers, qui faisaient miroiter à la classe moyenne des logements en propriété qui lui sont en réalité inaccessibles. Les terrains appartenant aux collectivités publiques doivent

être utilisés pour des projets bénéficiant au plus grand nombre, et non être privatisés en faveur d'une minorité privilégiée. Plus largement, ce résultat est un coup d'arrêt contre la majorité de droite du Grand Conseil et la politique antisociale qu'elle mène tambour battant dans tous les domaines depuis le début de la nouvelle législature.


## DÉMANTÈLEMENT DU DROIT DU BAIL EN COURS

Au niveau fédéral, ce n'est pas mieux : les projets inspirés par les milieux immobiliers se succèdent à un rythme effréné. Le premier durcit les règles permettant les sous-locations, qui ne seront plus possibles sans

l'accord explicite du propriétaire. Le second facilite les résiliations de bail lorsque le propriétaire invoque un prétendu besoin propre pour lui-même ou l'un de ses proches. Deux référendums lancés par l'ASLOCA et soutenus par le SIT ont abouti et ces projets scandaleux devront donc être soumis au vote populaire, probablement cet automne.

Le logement est la principale dépense contrainte des travailleuses. Pendant que les salarié-e-s peinent à payer leur loyer (parfois plus du tiers du salaire), les régies, les promoteurs et les spéculateurs tirent des bénéfices injustifiables de la mise à disposition d'appartements médiocres ou vétustes qui ne correspondent pas aux besoins de la population. Et dire que parfois ces fonds d'investissement sont alimentés par notre deuxième pilier !

Le temps est venu de passer à l'offensive. Nous voulons des logements dignes pour toutes et tous ! Face aux enjeux climatiques, nous voulons des rénovations et l'assainissement énergétique immédiats des bâtiments, sans impact sur les locataires et respectueuses des conditions de travail des branches concernées. Face à la soif de profit des milieux immobiliers, nous voulons sortir les logements de la spéculation et de la marchandisation. Face aux attaques de la droite, nous voulons renforcer le droit du bail et la protection des locataires.

Manifestation pour le logement pour toutes et tous : samedi 23 mars, 16 h 00, Poste du Mont-Blanc. 

**Ignace Cuttat**

## SANTÉ AU TRAVAIL

# Travailler sans mourir sur une planète plus chaude

Le 26 avril prochain, la CGAS organise un séminaire et une table ronde sur la protection de la santé au travail face au changement climatique.



© Eric Roset

**Réchauffement climatique** • Quels sont les impacts du stress thermique sur l'emploi et la santé dans les divers secteurs, pour les métiers les plus exposés et pour les personnes vulnérables et les femmes enceintes? Quelles sont en Europe, en Suisse et à Genève les dispositions légales, conventionnelles et réglementaires existantes, en quoi sont-elles lacunaires, par quoi faut-il d'urgence les améliorer? Quelle est la protection des femmes enceintes et quelles luttes mener pour qu'elle soit appliquée et améliorée? Pourquoi et comment lutter pour des obligations contraignantes d'arrêt du travail à partir d'une certaine température? Quels outils techniques pour mesurer le risque? Comment renforcer efficacement les dispositifs de contrôles de l'application des mesures de protection de la santé des travailleuses et des travailleurs? C'est pour réfléchir ensemble aux réponses à ces questions que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), dont le SIT fait partie, organise une

journée d'échange et de réflexion le 26 avril prochain à l'UOG.

## DANGER POUR LA SANTÉ

Les vagues de chaleur se multiplient en nombre et en intensité. Dans les années à venir, il pourrait y avoir sous nos latitudes 30 jours de canicule par an entre mai et octobre. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la température idéale au travail est celle comprise entre 16 et 24 degrés. Les impacts du stress thermique sur le corps sont mieux connus mais leur dangerosité pour la santé et pour la santé au travail en particulier sont encore sous-estimés. Travailler sans mettre en danger sa santé et sans mourir sur une planète plus chaude est un enjeu de société. Le stress thermique, l'épuisement lié à la chaleur, les syncopes et les évanouissements sont autant d'impacts sur la santé auxquels les travailleuses et les travailleurs doivent et devront de plus en plus faire face, notamment dans les secteurs les plus touchés. Le travail à l'extérieur est le plus


concerné, mais le travail à l'intérieur en présence de machines ou dans des locaux insuffisamment ventilés le sont également. Les risques sont plus importants également pour les personnes vulnérables (plus de 55 ans, malades ou convalescentes, consommant des médicaments ou des drogues, etc.), ainsi que les femmes enceintes.

## URGENCE SYNDICALE

Ce sont souvent les travailleuses et les travailleurs qui exercent les métiers les plus physiques et pénibles, les moins rémunérés, qui subissent des conditions de travail précaires, qui sont les plus soumis-es au stress thermique et les moins protégé-e-s de ses effets. Ailleurs en Europe et dans le monde, comme en Suisse, le droit du travail ne prend pas suffisamment en compte les risques du stress thermique. Les lois et les mesures de protection sont clairement insuffisantes. Il y a urgence syndicale à exprimer des revendications et à mener des luttes pour les améliorer.

## SE FORMER ET S'INFORMER

Face à ces enjeux et alors que l'été prochain s'annonce encore plus précoce et encore plus chaud que le précédent, la CGAS a mis sur pied un séminaire de réflexion qui aura lieu le 26 avril prochain. Avec des intervenants de divers horizons, les militant-e-s et les secrétaires syndicaux seront invité-e-s à venir se former et réfléchir ensemble aux revendications et aux luttes à mener, tant dans les secteurs que sur le plan politique, pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs face au réchauffement climatique.

Cette journée se terminera par une table-ronde ouverte à tous publics, à 20h à l'UOG. Bienvenue à tous-tes! 

Manuela Cattani, Davide De Filippo

## CONGÉS SYNDICAUX

Dans les secteurs qui le prévoient, un congé syndical est possible pour participer à cette journée. Dans les secteurs qui ne prévoient pas de tels congés, le SIT a décidé d'indemniser la perte de gain des militant-e-s qui demanderont un congé non payé à leur employeur. Sur la manière de procéder, contactez le secrétariat du SIT!



Programme complet ici




Inscription ici jusqu'au 18 avril

## Expertise

Lassée du terrible ennui consistant à pratiquer des coupes linéaires dans les budgets de la Confédération, la ministre des finances PLR Karine Keller-Sutter a mis sur pieds une « commission d'expert-e-s » pour l'aider à mieux cibler ses victimes.

Sur la base de critères pertinents (dépenses aussi pharaoniques qu'incontrôlées, propension à investir dans des projets dont l'obsolescence est


tellement programmée qu'elle devient effective avant même leur mise en œuvre, inutilité démontrée, culture du fiasco et du refus de rendre des comptes, consommation excessive d'énergie, effets désastreux sur l'environnement et l'égalité, mauvaise odeur et impact négatif sur le produit intellectuel national brut), nul doute que nos expert-e-s trouveront rapidement de quoi économiser quelques centaines de milliards.  DDF

## Contre-expertise

Pendant ce temps-là, d'autres « expert-e-s » internes à un parti politique, dont la prétention est de mettre l'humain au centre, lorgnent du même côté, mais avec de tout autres intentions.

Ah, l'armée, gage de notre sécurité et cohésion nationale, qui a su tenir en respect la Wehrmacht de 1933 à 1945, l'Armée Rouge de 1945 à 1989, et la Corée du Nord et les Sarrazins depuis! Et si on mettait en place un impôt provisoire pour lui permettre de claquer

quelques dizaines de milliards supplémentaires?

Ce qui nous rassure, c'est que le Conseil fédéral avait promis la même chose en 1915, pour ce qui allait devenir l'impôt fédéral direct. Ce n'est donc peut-être pas si bête, mais nul doute que notre chère KKS fera rempart de son corps à cette funeste proposition.  DDF

**Nb.** Suppression de prestations vs hausse d'impôt. Toute ressemblance avec un mécanisme de frein au déficit est purement fortuite.



© DR

## IMPÔT SUR LA FORTUNE

# Encore une baisse pour quelques millionnaires

En quelques semaines, un référendum a été déposé contre cette nouvelle tentative d'enrichir les plus riches au détriment des prestations publiques.

**Référendum** • Pour la énième fois, la majorité patronale du Grand Conseil a concocté et voté en janvier 2024 une baisse fiscale pour quelques millionnaires. Mais pour faire passer le morceau, elle l'a déguisée en gentil projet pour « une imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs actionnaires ». Cette rhétorique qui sonne bien ne doit pas nous duper : c'est un cadeau aux plus riches, et pas à mon voisin qui a monté sa petite fourgonnette de nettoyage ni à ma cousine qui a monté son petit restaurant.

Dès l'annonce du vote, un référendum a été lancé, par des composantes de la Plateforme pour la justice fiscale, à savoir SolidaritéS, le Parti du Travail et l'UP, ainsi que le SIT, selon la décision de son co-

mité interprofessionnel. S'agissant d'un référendum fiscal, seules 500 signatures étaient requises, mais 2100 ont été déposées le 12 mars, dont 600 par le SIT. Il est attendu qu'au moment de la votation, qui interviendra en fin d'année ou l'année prochaine, l'ensemble des forces de gauche fasse front contre cette nouvelle inégalité fiscale et attaque contre les finances publiques.

### CADEAU MONUMENTAL POUR 23 CONTRIBUABLES

Techniquement, la loi offrira une baisse d'impôt aux contribuables qui détiennent 10 % au moins des actions d'une entreprise dont elle-s sont par ailleurs salarié-e-s. Jusqu'à 10 millions de participations, la réduction de cette valeur sera de 80 % et pour la part dépassant

10 millions, la réduction passera à 40 %.

Au total, la baisse concerne 4200 personnes, soit moins de 2 % des contribuables. Mais pour la grande majorité de ces 4200 personnes, la baisse sera très faible : pour plus de la moitié, qui ont une participation allant jusqu'à 300 000 frs, elle ne sera que de 129 francs en moyenne, donc sans aucun effet sur leur capacité d'investissement.

À l'inverse, pour 23 contribuables détenant plus de 30 millions (0,54 % des contribuables concernés, sans doute des banquiers privés, et des membres de grosses sociétés « familiales »), la baisse atteindra 500 000 frs en moyenne par personne ! On le voit donc bien : pour un petit artisan qui se salarie tout en ayant investi dans sa société, cette baisse

n'aura aucun effet, par contre c'est clairement un cadeau aux plus riches, qui ne servira en rien l'économie genevoise.

### NOUVELLES PERTES POUR LES FINANCES PUBLIQUES

D'autant que ces contribuables ont déjà reçu trois cadeaux fiscaux importants ces dernières années : exonération de 40 % d'imposition sur leurs dividendes (les revenus de leurs actions), baisse de 15 % d'impôt sur leur fortune avec la LEFI en juin 2023, et baisse d'imposition pour leurs entreprises (RFFA), pour ne citer que ces exemples.

La baisse prévue aura par contre un impact important sur les finances publiques, d'au moins 25 millions pour le Canton et 5 millions pour les Communes, principalement la Ville de Genève. À l'heure où les collectivités publiques devront augmenter leurs prestations pour faire face aux hausses des primes maladies via les subsides, pour investir face à la transition climatique, face au vieillissement de la population (aide à domicile en augmentation, besoins croissants pour les personnes âgées) etc., à l'heure où les inégalités sociales augmentent, cette baisse d'impôt est une provocation inutile, injuste et dangereuse. L'État a besoin de moyens accrus, puisque chaque année, les budgets rognent sur des postes importants dans les services publics, tels que l'enseignement ou la santé. ◆

Jean-Luc Ferrière



© Charles Deluvio

## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

# Deuxième attaque de la droite sur les crèches

L'UDC et le PLR ont déposé un nouveau projet de modification de la loi sur l'accueil préscolaire visant à dégrader les normes d'encadrement des enfants.

**Provocation** • Alors que la mobilisation du personnel de la petite enfance pour gagner la votation du 9 juin bat son plein (lire encadré), l'extrême-droite genevoise (UDC et PLR) surenchérit en déposant un nouveau projet de loi qui s'attaque directement à la qualité de l'accueil dans les crèches et les jardins d'enfants. Le but est toujours le même: faire des économies sur le dos du personnel et des enfants.

## ABAISSEZ LES NORMES D'ENCADREMENT


Déposé en décembre dernier au Grand Conseil, ce nouveau projet vise maintenant à abaisser le nombre de personnel éducatif présent auprès des enfants. La volonté est de passer pour les enfants de 2 à 3 ans à 1 adulte pour 10 enfants, au lieu de 8 enfants actuellement. Pour les enfants de plus de 3 ans, il est question de passer de 1 adulte pour 13 enfants, au lieu de 10 enfants aujourd'hui. Cette modification des normes entame très sérieusement la qualité de l'accueil et de l'attention portée à chacun des enfants. Un projet qui conduit à du gardiennage en lieu et place des objectifs éducatifs poursuivis par le personnel de la petite enfance. Il s'agit aussi d'un mauvais calcul, puisque

les structures ne vont pas pouvoir repousser les murs. Elles sont construites pour garantir un minimum de 4 m<sup>2</sup> par enfants, ce qui est déjà une surface très limitée.

## DÉQUALIFIER LE PERSONNEL

Le projet de loi prévoit aussi d'abaisser la qualification du personnel qui entoure les enfants. La proportion d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance passerait de 60 % à 50 %. Le nombre d'ASE ou de personnel au bénéfice d'un titre secondaire II achevé passerait de 40 % à 30 %. Le personnel non qualifié pourrait ainsi atteindre 20 %, alors qu'aujourd'hui il est de 10 % au maximum pour autant qu'il soit engagé dans un processus de qualification. C'est la goutte d'eau qui fera déborder le vase, car le personnel est déjà dans une situation de surcharge évidente. Il subit une démultiplication et une complexification de ses tâches, notamment avec l'accueil d'un nombre croissant d'enfants avec des besoins particuliers. La qualification du personnel est par conséquent primordiale pour offrir des réponses adaptées aux défis pédagogiques actuels et une prise en charge adaptée de tous les enfants.

## INVESTIR DANS LA PETITE ENFANCE DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ POLITIQUE

Une fois de plus, le prétexte avancé est d'accroître le nombre de places d'accueil. Un projet similaire avait déjà été refusé en votation populaire en 2014, suite à un référendum populaire soutenu par le syndicat. Notre réponse est toujours identique. Nous ne voulons pas de crèches au rabais, mais une société qui investit dans l'avenir. Les subventions de collectivités publiques doivent être revues à la hausse pour créer les places d'accueil de qualité manquantes qui permettent de répondre aux demandes des parents et favorisent le maintien des femmes dans une activité professionnelle. Le même débat a lieu dans le cadre du budget de la Confédération. La très libérale conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, en charge du département des finances au service du patronat, veut économiser en reportant le budget de 800 millions de francs attendu pour le financement des crèches. Un choix politique inacceptable. 

Valérie Buchs

## PAS DE CRÈCHES AU RABAIS LE 9 JUIN PROCHAIN

Le 9 juin prochain, fort-e-s d'un référendum ayant rassemblé plus de 10 000 signatures, nous voterons contre une première attaque de la majorité de droite du Grand Conseil, qui s'en prend aux conditions de travail du personnel majoritairement féminin des crèches. Son objectif est de supprimer l'obligation d'appliquer les usages professionnels dans le domaine de la petite enfance. Actuellement, le secteur est protégé par ces usages qui fixent des conditions de travail minimales (salaires, droit aux vacances, formation, etc.). Ce sont les crèches qui ne veulent pas signer une CCT qui doivent les respecter. Les usages sont par conséquent un garde-fou indispensable, qui garantit que l'ensemble de ce secteur professionnel bénéficie de conditions de travail correctes en dessous desquelles il n'est pas possible de descendre.



© Logan Weaver

## RETRAITES

# Pour une super-AVS

Après un premier pas vers le renforcement de l'AVS, le rejet de LPP21 à l'automne prochain pourrait marquer un virage salutaire dans le système de prévoyance suisse.

**Perspectives** • Le débat sur la 13<sup>e</sup> rente a permis de montrer que le 1<sup>er</sup> pilier fonctionne bien, son seul défaut résidant dans le montant des rentes, largement insuffisant en regard de son objectif constitutionnel. C'est tout l'inverse avec le 2<sup>e</sup> pilier (LPP). Le financement est là, mais le modèle est totalement dysfonctionnel : les rentes du 2<sup>e</sup> pilier se dégradent année après année, et les inégalités y explosent.

## AVS PLUS SOLIDAIRE

Dans l'AVS, les cotisations couvrent l'entier du salaire alors que les prestations sont plafonnées (bien que trop basses). On obtient donc une forme de redistribution des hauts vers les bas salaires au moment du versement des rentes. Dans le deuxième pilier, c'est l'inverse : on ne cotise pas sur l'entier du salaire, et les rentes sont totalement individualisées. Les résultats sont catastrophiques. Dans l'AVS l'inégalité

de rente entre les femmes et les hommes est très faible : à Genève, selon l'OCSTAT (mars 2024), la différence du montant médian des nouvelles rentes AVS n'est que de 10 frs, avec 1790 frs pour les hommes et 1780 pour les femmes. Dans le deuxième pilier, elle est énorme : 2680 frs pour les hommes, 1880 pour les femmes, soit une différence de 30%. Selon l'USS, le différentiel est même plus élevé, et près d'une femme sur quatre ne touche aucune rente du 2<sup>e</sup> pilier qui vienne compléter son AVS.

## LE PANIER PERCÉ DU 2<sup>E</sup> PILIER

Autre différence : le modèle de financement : basé sur la capitalisation, il fournit des milliards à l'industrie financière. Alors que leur gestion est censée être paritaire, la complexité y est telle que le pouvoir échappe pratiquement toujours aux représentant-e-s des salarié-e-s dans ces caisses (avec

peut-être l'exception de quelques caisses, notamment publiques). Les placements de ces capitaux, qui dépassent aujourd'hui les 1000 milliards de francs, nourrissent souvent des industries dangereuses pour la planète et contraires aux intérêts des salarié-e-s, et ce de manière devenue totalement inutile. En effet, depuis l'abandon en 2002 du taux d'intérêt minimum de 4%, les taux de rendements de ces capitaux ont été réduits à presque rien (entre 1 et 1.25% ces dernières années) et le « tiers cotisant » prévu au départ est pratiquement anéanti. Les frais de gestion sont quant à eux bien plus élevés que dans l'AVS. Dès lors, 1 franc versé à l'AVS génère plus de rente qu'1 franc versé à la LPP. Les seuls vrais bénéficiaires de ce système sont donc les institutions financières.

## REFUSER LPP21

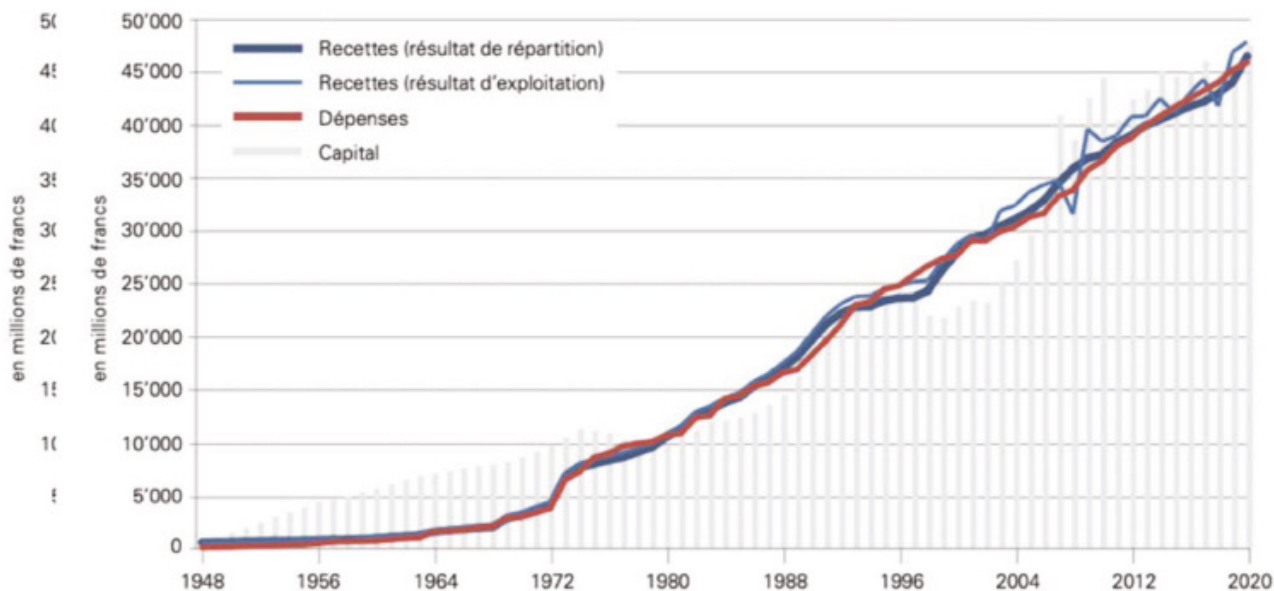
Il est donc temps de prendre la

mesure de cet échec du 2<sup>e</sup> pilier, dont dès le départ, le SIT n'avait pas voulu : lors de la votation de 1972, qui opposait le système des 3<sup>e</sup> piliers, avec la part belle donnée aux assureurs privés, à celui d'un renforcement de l'AVS proposé par une initiative du Parti du travail, le SIT d'alors avait appelé à soutenir le renforcement de l'AVS. C'est toujours la position du SIT, et il est temps de remettre sérieusement sur la table ce projet.

Or, la voie d'un renforcement de l'AVS n'est évidemment pas la voie qu'a choisi la majorité patronale des chambres fédérales : au mois de septembre 2024, nous serons appelé-e-s à voter sur une réforme du 2<sup>e</sup> pilier, appelée LPP21, qui va encore aggraver les problèmes, et contre laquelle les syndicats suisses ont mené le référendum. Ce projet veut notamment diminuer de plus de 10% les rentes du 2<sup>e</sup> pilier avec une baisse du taux de conversion minimum de 6.8% à 6%. Certes, le projet prévoit quelques améliorations que les syndicats demandent depuis longtemps, et pour les bas salaires, il y aurait une légère amélioration, moyennant une hausse de cotisation. Mais pour la grande majorité des salarié-e-s, dès un salaire de 5000 frs par mois environ, le projet occasionnera une baisse des rentes significative. Alimenter encore plus ce panier percé plutôt que l'AVS ? Non merci. **◆**

Jean-Luc Ferrière

# Le faux problème du financement de l'AVS



**L'AVS va bien – 2020 : excédent: 1.9 mia et 2021 : excédent: 2.6 mia**

Les finances de l'AVS sont solides. Et quand bien même il serait nécessaire de les revoir, c'est par les cotisations qu'il faut le faire.

**Analyse** • Pendant toute la campagne, et encore aujourd'hui, la question du financement est ramenée par les opposants à la 13<sup>e</sup> rente, le patronat et ses lobbys politiques, PLR et UDC en tête, comme un obstacle insurmontable. Or il n'y a pas de vrai problème de financement de l'AVS. Celui-ci est un mythe construit de toutes pièces par les opposants à la 13<sup>e</sup> rente et à l'augmentation de l'AVS. Et s'il devait y en avoir un, les solutions sont très claires.

## ALARMISME CONSTANT

Redisons-le: depuis la création de l'AVS, on nous répète ce refrain que l'AVS va tomber dans les chiffres rouges. Par exemple, en 2011, le Conseil fédéral écrivait « Vers 2020, la fortune de l'AVS commencera à fondre de plus en plus vite. On prévoit ainsi que vers le milieu de la prochaine décennie les liquidités du Fonds de compensation de l'AVS seront inférieures à 50 % des dépenses d'une année ». Or le compte AVS présente régulièrement des excédents: en 2023, le rendement de la fortune de l'AVS a été de près de 5 %, et le capital du fonds représentait en 2022 98 % des dépenses annuelles, bien loin des prévisions catastrophiques du Conseil fédéral.

## VARIABLES SOUS-ESTIMÉES

Car oui, le nombre de retraité-e-s augmente, mais ce n'est pas la seule variable qui change: la masse salariale augmente, le PIB augmente, la population augmente.

Trois sources de rentrées supplémentaires sont immédiatement disponibles. La première découle des adaptations salariales. Depuis 2016, les gains de productivité ne sont plus répercutés sur les salaires. Le décrochage atteint 6% aujourd'hui selon l'USS. Les responsables sont les centrales patronales qui refusent d'adapter les salaires correctement, les mêmes qui ont milité contre la 13<sup>e</sup> rente. Adapter les salaires


à la hausse entraîne automatiquement une hausse proportionnelle des rentrées de l'AVS.

La deuxième source est dans la correction des inégalités salariales à l'égard des femmes. La majorité patronale a certes admis de voter une loi sur l'égalité salariale entre femmes et hommes, mais n'a jamais voulu y introduire de sanctions. L'impunité règne et les différences de salaire à travail égal perdurent. Le paiement de salaires corrects et équivalents (sans même parler des taux de travail) augmenterait d'autant les rentrées de l'AVS.

Enfin, la 3<sup>e</sup> source immédiatement disponible réside dans la lutte contre la fraude et le travail au noir. Des mesures de lutte plus drastiques, que demandent les syndicats depuis longtemps, permettraient également d'augmenter les rentrées.

## COTISATIONS PLUTÔT QUE TVA

Et si là encore, cela ne devait pas suffire? Par principe et par la loi, l'AVS est financée par des cotisations paritaires sur les salaires. Le montant avancé pendant la campagne était de 0.4 % sur la part salariale, et autant du côté des employeurs. Or on l'a vu, le décalage entre les salaires et l'augmentation de la productivité atteint aujourd'hui 6%. Contrairement à ce que disent les employeurs, la marge est largement présente pour pouvoir les payer. Du côté des salarié-e-s, le montant est assumable (16 frs par mois pour un salaire de 4000), et rentable en terme de salaire différé (rente plus élevée) pour tous les salaires inférieurs à... 200 000 frs par an.

En revanche, le SIT est totalement opposé à une hausse de la TVA. C'est n'est en aucun cas le mode de financement prévu pour les assurances sociales. La TVA est antisociale et totalement défavorable aux bas salaires, et n'est pas payée par les employeurs, qui la répercutent sur les consommateurs-trices. 

Jean-Luc Ferrière

## EN CHIFFRES

**36** MILLIARDS

C'est le montant de cotisations annuel qui rentre dans les caisses AVS

**63** MILLIARDS

C'est le montant de cotisations annuel qui rentre dans les caisses LPP

**50** MILLIARDS

Ce sont les réserves actuelles de l'AVS

**1060** MILLIARDS

Ce sont les réserves capitalisées dans les caisses LPP

**10** FRANCS

C'est la différence entre la rente médiane AVS des hommes et celle des femmes

**800** FRANCS

C'est la différence entre la rente médiane LPP des hommes et celle des femmes



© Eric Roset

## SECOND ŒUVRE

# Victoire totale des grévistes de BK Verre

À l'issue de 7 jours de grève, les travailleurs d'exploitation de BK Verre SA ont décidé à l'unanimité de suspendre leur mouvement de lutte.

**Santé et sécurité** • Ils ont gagné. Face à des conditions de travail extrêmement pénibles, les travailleurs d'exploitation de BK Verre SA, importante société de coupe et de pose de verre sur de nombreux chantiers publics, ont décidé de suspendre leur activité mardi 13 février dernier. Ports de charges dépassant très largement les limites de la loi sur le travail, installation abusive de vidéosurveillance pour contrôler leurs moindres gestes, absence d'un local de pause adapté, violences verbales et physiques et menaces constantes de licenciement : ils ont saisi l'OCIRT, afin que celui-ci prenne des mesures immédiates pour protéger leur santé physique et psychique.

Sept jours plus tard, après avoir obtenu l'intervention urgente de

l'inspection du travail, l'assurance de l'engagement d'un responsable du personnel chargé de faire l'interface entre eux et leur patron, et le versement d'une prime en reconnaissance de leurs compétences professionnelles, les travailleurs ont repris le travail. Le SIT tient à saluer leur dignité dans leur lutte et leur très grand professionnalisme. Ils ont toujours gardé à l'esprit l'importance de maintenir leur outil de travail.

### RÉACTIVITÉ DE L'OCIRT ET DÉTERMINATION DES TRAVAILLEURS

Les inspecteurs-trices de l'OCIRT ont pris au sérieux la demande des grévistes et du SIT, et se sont saisis immédiatement de l'affaire. Dans la foulée, ils-elles ont auditionné tout le personnel. Le mardi 20 février,

l'OCIRT entendait l'administrateur, et lui imposait, une série de mesures pour mettre son entreprise en conformité avec la Loi sur le travail – sous peine de faire l'objet de lourdes sanctions allant jusqu'à l'exclusion des marchés publics.

La réactivité de l'OCIRT a mis une pression supplémentaire sur les épaules de l'employeur, qui a reconnu ses manquements graves en termes de protection de la santé et de la sécurité de ses employés. Notamment l'absence d'extincteur dans l'usine, où les risques d'incendies sont majeurs. Il franchit le pas de l'engagement d'un responsable du personnel pour atténuer les tensions, et surtout accepte de verser une prime à l'ensemble du personnel. Une première depuis 22 ans, et une victoire totale pour les grévistes!

Les travailleurs sont heureux de pouvoir reprendre leur activité dans de bonnes conditions, avec la satisfaction de ne plus rentrer le soir à la maison avec le stress accumulé pendant leur journée de travail. Ni d'être contraints d'aller au boulot avec la boule au ventre. De son côté, le SIT suivra avec attention la mise en conformité de l'entreprise par l'OCIRT et lui demandera l'accès au dossier en sa qualité de partie.

### MÉTIERS D'AVENIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fort de cette belle victoire, le SIT va poursuivre son engagement aux côtés de tous les travailleurs-euses du second œuvre. Le milliard de francs investi par l'État dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, qui profitera directement aux entreprises comme BK Verre, doit être conditionné à une amélioration sensible des conditions de travail des salarié-e-s. Tout comme la mise sur pied d'un plan de formation pour préparer la relève dans les secteurs du second œuvre, où les patrons peinent à former.

Le SIT veillera à être inclus dans tous les travaux visant à la valorisation de ces métiers pénibles mais qui joueront un rôle capital à l'avenir, et dénoncera toute volonté du patronat de s'enrichir sur le dos de son personnel. ♦

Martin Malinowski



© Eric Roset

## GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

# Pas de chèque en blanc, le personnel reste mobilisé

Le personnel du Grand Théâtre de Genève se mobilise contre une « démunicalisation » menée à la hussarde.

**Conflit social** • Le principe d'un employeur unique pour le Grand Théâtre a été adopté par le Conseil municipal. Argumentaire, auditions, grève du personnel et rassemblement n'auront pas permis de négocier avant les conditions de travail et de retraite de l'ensemble du personnel. Mais ce dernier n'a pas dit son dernier mot.

### FORTE MOBILISATION

Le Personnel du Grand Théâtre de Genève s'est mis en grève le 29 février 2024 de 7h à minuit. Cette grève de protestation a été suivie par environ 140 employé-e-s de l'Opéra, ce qui a empêché la tenue du spectacle d'Idoménée prévu ce soir-là. Seule une version concert a pu avoir lieu, face à un public clairsemé. Un dernier rassemblement du personnel a eu lieu aux portes du Conseil municipal le 5 mars dernier avant le vote par 64 OUI et 7 NON (EàG) de cette réforme, entérinant notamment le principe du transfert de 190 employé-e-s actuellement engagés par la Ville de Genève vers la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG). Ces modifications doivent encore passer le cap du Grand Conseil.

### NÉGOCIATIONS EXIGÉES

C'est que les organisations du personnel avaient tenté en vain de convaincre le magistrat S. Kanaan de réviser le Statut de la FGTG uniquement pour son volet gouvernance, mais de surseoir à la partie concernant les conditions d'engagement du personnel. Les auditions devant deux commissions du Conseil municipal et le vote en urgence de cette démunicalisation ont provoqué une immense déception auprès du personnel concerné. Les promesses selon lesquelles il n'y a aucune volonté de dégrader les conditions de travail, de salaire et de retraite vont pouvoir se vérifier dans les faits, puisqu'une première date de négociation est déjà prévue. Nul transfert de personnel ne pourra avoir lieu sans son accord préalable.

### VERS LE HAUT OU VERS LE BAS ?

Le personnel du Grand Théâtre est actuellement composé d'une multiplicité de statuts différents. Le personnel de la Ville de Genève bénéficie du statut de droit public négocié par les syndicats et d'une bonne caisse de retraite (CAP-Pré-

voyance). Faute de subventions supplémentaires et de volonté politique, les tentatives antérieures d'améliorer les conditions de travail et de retraite prévues pour le personnel des CCT des Chœurs et du Ballet, ainsi que pour le personnel de la Fondation engagé en droit privé, ont toutes échouées. Lors des spectacles, des dizaines d'intermittent-e-s viennent renforcer les équipes de personnel fixe. Des solutions spécifiques doivent être trouvées pour garantir une couverture de prévoyance adaptée et un alignement de leurs conditions de travail sur celles du personnel Ville de Genève. Dans un premier temps, seul le principe d'une harmonisation était posé. Vers le haut ou vers le bas? Telle était la question. Après la grève, le discours se veut rassurant: « L'objectif est d'arriver à des conditions de travail pleinement satisfaisantes pour tout le personnel, en gommant les inégalités actuelles et en visant une harmonisation vers le haut ».

### QUELS MOYENS ?

Bien entendu, la question principale tourne autour des moyens. L'accord entre la Ville de Genève et le canton de cofinancement à terme de l'institution et la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique ne contiennent aucune garantie chiffrée. Le personnel attend toujours leur claire détermination d'une augmentation globale du budget de l'institution, sans laquelle aucune réforme ne sera possible. Le refus de la Fondation d'indexer les salaires des intermittent-e-s du spectacle de 1,45% comme le reste du personnel, alors que la subvention a été augmentée de 2% en 2024, donne un très mauvais signal. ◆

Valérie Buchs

## Manifestation parascolaire

Venez soutenir les employé-es du parascolaire le lundi 25 mars à 19h devant la mairie du Grand-Saconnex. Les employé-es du GIAP continuent leur tournée des communes pour demander une classe salariale supplémentaire et un taux de travail plus élevé afin de rendre ce métier plus attractif. Seule solution pour faire face à un taux d'encadrement qui ne permet pas toujours de garantir la sécurité des enfants et des animations de qualité par manque de collègues sur le terrain. ◆ AL

## Référendum avorté

Le 2 février, le MCG annonçait lancer un référendum contre la suppression de la possibilité des tribunaux d'ordonner la réintégration d'un-e membre du personnel de l'État et des établissements publics autonomes (HUG, IMAD, EPI, HG, etc.) en cas de licenciement reconnu comme contraire au droit.

Quelques jours plus tard, le Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné, déjà aux prises avec d'autres référendums, lui emboîtait le pas.

À l'arrivée, le Cartel intersyndical, appuyé par le PS, la LUP et solidarités, a déposé un peu plus de 3900 signatures (dont 940 du SIT). De quoi compléter les signatures du MCG? Non, ces dernières ont culminé à... 515. Insuffisant pour faire aboutir le référendum.

Moralité? Ne compter que sur ses propres forces. ◆ DDF

## Référendum abouti

Pendant ce temps-là, près de 10000 signatures ont été récoltées et déposées par la Société pédagogique genevoise, appuyée par les autres syndicats et les partis de gauche, contre la réduction d'une année de la durée de formation des enseignant-e-s de l'école primaire.

Comme quoi quand on veut, on peut. C'est ce que le SIT s'emploiera à démontrer lors de prochaines attaques de la droite au Grand Conseil. ◆ DDF

## COMMERCE DE DÉTAIL

# Nouvelles tentatives d'extension du travail du dimanche

La droite repart encore une fois au combat pour tenter de libéraliser le travail du dimanche sans justes protections des travailleurs-euses.

**Consultation** • Tandis que des projets de loi de droite dorment en commission du Grand Conseil genevois depuis le refus populaire de modifier la loi genevoise sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM), Guy Parmelin, conseiller fédéral UDC en charge du département de l'économie, est reparti à l'assaut des dimanches. Il propose en effet de généraliser l'ouverture dominicale des commerces répondant aux « besoins spécifiques des touristes » dans les centres urbains, dont Genève fait partie. Il a ainsi ouvert une procédure de consultation visant à modifier en ce sens l'Ordonnance fédérale 2 relative à la Loi sur le travail (OLT2). Alors que ce projet impactera brutalement les femmes, majoritaires dans le secteur du commerce de détail, les autorités ont fixé le délai de réponse à cette consultation au... 8 mars. C'est donc tout naturellement cette date précise que le SIT a choisie pour renvoyer la copie à son expéditeur.

## ATTEINTES À LA SANTÉ ET À LA VIE PRIVÉE

L'objectif premier de la Loi sur le travail est la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs. Or, dans le secteur du commerce de détail, les horaires sont déjà très étendus aujourd'hui. Cela pèse sur la santé des travailleuses et travailleurs du secteur dont le travail est dur autant sur le plan physique que psychique.

L'extension de la possibilité d'employer du personnel le dimanche viendrait donc aggraver la pression sur les employé-e-s et les atteintes à leur santé.

## SUR LE DOS DES FEMMES

Les femmes étant majoritaires dans le secteur du commerce de détail, l'extension du travail du dimanche toucherait d'avantage cette population qui subit déjà des inégalités structurelles (discriminations salariales et quasi-absence de contrôles dans le domaine, temps partiels contraints, faibles retraites, codes vestimentaires sexistes, etc.).

De plus, puisqu'au sein des familles et de la société la charge de travail non rémunérée continue à être mal répartie et majoritairement effectuée par les femmes, l'extension du travail du dimanche entraînerait des conséquences négatives plus fortes sur les femmes qui, aujourd'hui déjà, doivent jongler entre leurs responsabilités familiales et les horaires étendus de leur travail salarié dans le commerce de détail.

## COMPENSATIONS INSUFFISANTES

Une extension des horaires à tous les dimanches, au vu de ses impacts majeurs évoqués ci-dessus, ne serait admissible qu'accompagnée de compensations très importantes de nature à annuler le préjudice subi: réduction substantielle de la durée du travail sans perte de salaire, contrôles et sanctions des discriminations salariales, réelle prise en compte des responsabilités familiales, plus grande anticipation des plannings de travail, instauration de véritables dispositifs de protection contre le harcèlement et les violences sexistes, instauration d'un véritable congé parental, et reconnaissance de la

penibilité physique du travail par un système de retraite anticipée.

Or, la proposition de révision de l'OLT2, se limitant à prévoir le principe d'une compensation supérieure aux minimas légaux, ne donne aucune garantie d'introduction de ce type de compensations.

## CONTRE LA VOLONTÉ POPULAIRE

La population Genevoise s'était exprimée clairement à plusieurs reprises: elle n'accepte l'ouverture de trois dimanches qu'à la condition de l'existence d'une CCT étendue. La révision de l'OLT2 envisagée par Guy Parmelin n'étant pas soumise à référendum, elle s'inscrit dans une démarche de contournement de la volonté populaire qui n'est pas admissible.

Une volonté populaire analogue qui s'est déjà exprimée dans plusieurs cantons (lire ci-contre), et dont le respect a également été invoqué par la Communauté genevoise d'action syndicale et l'Union syndicale suisse.

Au pays de la démocratie directe, il serait donc opportun que le Conseil fédéral s'en souvienne. ♦

Anne Fritz



## Conseil d'État genevois amnésique ?

Dans son communiqué hebdomadaire du 28 février 2024, le Conseil d'État genevois annonce son opposition au projet de révision de l'OLT2 en matière d'ouverture dominicale des magasins. Tant mieux. Sauf que c'est parce que le projet est mal ficelé et trop restrictif à ses yeux que le gouvernement genevois s'y oppose, rejoignant ainsi les positions des organisations patronales.

Quant au respect de la volonté populaire, le communiqué du Conseil d'État reste pour le moins elliptique sur la question. Espérons qu'il n'est pas purement et simplement frappé d'amnésie. ♦ AF

## Le valais refuse l'extension des horaires

Décidément, la droite patronale a bu la tasse sur tous les fronts le 3 mars dernier.

Suite à un référendum lancé par les syndicats, la proposition d'étendre les horaires d'ouvertures de magasins jusqu'à 19h en Valais a été sèchement refusée par 64,2% de la population.

Élément notoire qui devrait également faire réfléchir Guy Parmelin, le projet prévoyait aussi d'étendre les « zones touristiques » autorisées à ouvrir les dimanches. Justement ce que prévoit le projet de révision de l'OLT2 (lire ci-contre).

On vous le jure: Joël Varone est innocent (quoique). ♦ DDF

## PLR a la rescousse

En parallèle, le Conseil national vient d'accepter une motion du PLR Philippe Nantermod, qui vise également à étendre le travail dominical dans le commerce de détail.

Derrière la formule juridiquement vague de « commerce de proximité, de petite taille et dont l'assortiment est celui d'une épicerie » (comme par exemple la Migros du quartier?), la droite bourgeoise vient à la rescousse du Conseil fédéral pour proposer une version moins hypocritement centrée sur le soi-disant tourisme, mais plus claire dans ses intentions: porter un nouveau coup de hache dans la déjà bien maigre et ultra-libérale Loi fédérale sur le travail.

Le Conseil des États, censé représenter la voix des Cantons, serait quant à lui bien inspiré de prendre en compte la volonté populaire clairement exprimée en nombre d'entre eux. N'est-ce pas Monsieur Poggia? ♦ DDF



Image d'illustration © Sydney Sims

## RESTAURATION

# « Mon silence n'est pas à vendre »

Harcelée par son patron dans un restaurant non loin de Plainpalais, Seyhan, aujourd'hui militante au SIT, nous raconte son histoire et son engagement.

**Égalité** • Seyhan n'est pas son vrai prénom. Car elle sait qu'en libérant sa parole contre les abus de son ex-patron, elle risque une plainte: la classique procédure pour diffamation visant à bâillonner les victimes de violences sexistes qui osent parler. Parler, témoigner, dénoncer. Avec courage. C'est ce qu'elle fait lors de la manifestation du 8 mars dernier, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

## Tu as pris la parole le 8 mars, pourquoi ?

J'ai pris la parole pour dénoncer le sexisme, le racisme et les LGBTIphobies que j'ai subis et que des collègues ont aussi subis dans un restaurant genevois. Parce que je suis une femme, parce que j'ai 20 ans, parce que je suis Kurde, parce que j'ai refusé ses avances, mon patron m'a harcelée, humiliée et insultée.

## Comment décrirais-tu cet homme ?

Mon ancien patron est le pur produit de la société patriarcale. Il n'a jamais remis en question ses privilèges et ses comportements étaient problématiques de multiples manières. Il était clairement sexiste dans sa manière dégradante de

s'adresser à ses employées ou à ses clientes qu'il draguait et faisait boire. Il était aussi pervers, avait ses souffres douleurs, dévaluaient et insultait ses collaboratrices en nous traitant d'idiotes ou d'incapables. De par sa position de pouvoir et ses dénigrements, il est parvenu à éroder la confiance de nombreuses personnes qui se traitaient dans le silence...

## Wow, ça fait beaucoup !

Et ce n'est pas fini... On peut clairement le qualifier de raciste aussi, lorsqu'il rappelait avec mépris leurs origines à certaines des employées ou lorsqu'il parlait des arméniens, de leur faux génocide, ou des arabes qu'il qualifiait de chiens. Il était également LGBTIphobes, déclarait qu'il refuserait de servir des homosexuels dans son restaurant le jour de la pride.

## Comment es-tu arrivée à te sortir de cette situation ?

Malgré la pression qu'il exerçait sur moi, j'ai décidé de ne plus subir cet homme et de m'opposer à ses pratiques dégoûtantes et dégradantes. J'ai décidé de dire stop. La honte devait changer de

camp. Après des mois de traitements inacceptables, je me suis opposée à mon patron.


## Quel en a été le prix ?

Il m'a licenciée. Pendant plusieurs mois je n'ai pas eu de revenu. Mais mon silence n'est pas à vendre. Avec le SIT et d'autres collègues, nous nous sommes battues contre mon patron et son assurance perte de gains et nous avons obtenu le paiement des mois de salaire qu'il me devait. Mais cela ne suffit pas ! Le Tribunal des Prud'hommes devra se prononcer sur ses agissements qui ont porté atteinte à mon intégrité psychique. Je demande la reconnaissance de ce qui s'est passé.

## Depuis cet événement, tu milites au SIT. En quoi consiste ta lutte ?

Ce qui m'est arrivé dans ce restaurant, des milliers de femmes le vivent au quotidien. À Genève, avec le SIT, nous avons décidé de lancer un questionnaire pour mieux cerner les phénomènes de sexisme, de racisme et de LGBTIphobies dans la restauration. Nous allons faire des tournées sur les lieux de travail pour dénoncer les violences sexistes dans le milieu professionnel et donner la force à toutes les victimes d'abus d'oser résister.

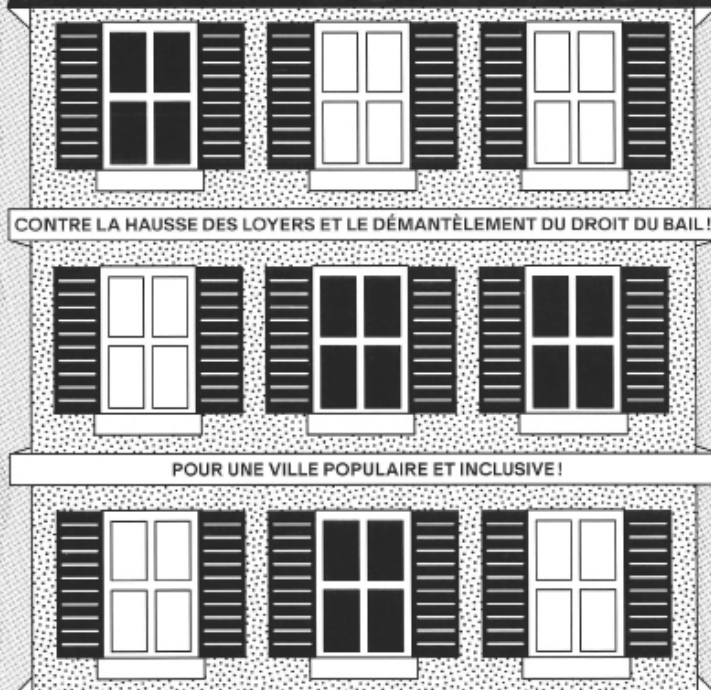
## Et à un niveau plus global ?

Les droits des femmes ne sont jamais acquis... C'est un combat de tous les jours. La résistance face au patriarcat se fait entendre toujours plus fort. Jour après jour, des femmes rejoignent le combat. De Gaza à Buenos Aires, de Washington à Téhéran, de Jakarta à Kinshasa, nous sommes des millions de femmes à nous opposer au sexisme sous ses différentes formes. Dans les pays en guerre comme dans nos foyers, dans nos familles comme sur nos lieux de travail ou de formation, la lutte ne cesse jamais. 

Propos recueillis par **Julien Repond**

SAM. 23.03.2024 16H GENÈVE

# MANIFESTATION



CONTRE LA HAUSSE DES LOYERS ET LE DÉMANTÈLEMENT DU DROIT DU BAIL!

POUR UNE VILLE POPULAIRE ET INCLUSIVE!

DÉPART : POSTE DU MONT-BLANC, 16H

## LOGEMENT POUR TOUXTES!



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### BIENVENUE À LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCES D'INFORMATION  
LUNDI 15 AVRIL, LUNDI 13 MAI,  
DE 14H30 À 16H30  
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### SERVICE DES IMPÔTS 2024

#### DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Du 1<sup>er</sup> février au 27 juin 2024, vous pouvez faire remplir votre déclaration d'impôts par le SIT. Ce service à tarifs préférentiels est réservé aux membres du SIT et à leur famille à charge, **sur rendez-vous** à prendre auprès de la réception aux horaires d'ouverture usuels du SIT.

**Pour d'éventuelle questions,  
une permanence téléphonique a lieu  
le mercredi matin 9h-12h au 022 818 03 20.**

#### REMISE DES DOCUMENTS:

- par e-mail (scannés au format pdf)  
à [impots@sit-syndicat.ch](mailto:impots@sit-syndicat.ch) -
  - par courrier à SIT - Service des impôts -  
CP 3135 - 1211 Genève 3 -
  - déposés à la réception du SIT  
(du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
  - sur rendez-vous pour les demandes particulières
- ATTENTION : Les documents envoyés ou déposés  
au SIT doivent impérativement être des copies,  
aucun original ne sera renvoyé.**

## LE COURRIER

L'essentiel, autrement.

# l'info à vos côtés

COMPRENDRE  
LE MONDE,  
AGIR ENSEMBLE



**-30% sur nos abos  
aux membres de nos  
réseaux partenaires**

[lecourrier.ch/offres](http://lecourrier.ch/offres)

# Décisions du SIT et de la CGAS

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ désigné deux nouveaux représentants, respectivement titulaire et suppléant, de la commission migration
- ♦ bénéficié d'une formation sur l'organisation et le fonctionnement du Pouvoir judiciaire et du Tribunal des Prud'hommes
- ♦ décidé de l'ouverture du fonds de grève pour les enseignant-e-s du Cycle d'orientation
- ♦ fait un point de situation sur l'évolution des membres
- ♦ discuté des campagnes en cours (votations, référendums, etc.)
- ♦ voté le soutien du SIT au référendum contre la réforme du financement des soins (EFAS)
- ♦ été informé des événements et manifestations à venir (symposium sur la santé et le climat, 8 mars, manifestation pour des logements pour tous-tes, etc.).

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ abordé les récentes grève de BK Verre (second-oeuvre) et du Grand Théâtre (culture Ville de Genève) et ratifié l'ouverture du fonds de grève
- ♦ validé les priorités SIT interprofessionnelles 2024
- ♦ voté le soutien du SIT au référendum contre l'augmentation du nombre de périodes

d'enseignement au Cycle d'orientation, si celui-ci devait être lancé dans les semaines à venir

- ♦ fait le bilan des votations du 3 mars
- ♦ pris position sur les objets de votations du 9 juin : OUI à l'initiative d'allègement des primes; NON à l'initiative pour un frein aux coûts; NON à l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »; OUI à la modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité; OUI à la loi concernant l'interdiction des symboles de haine dans les espaces publics; OUI à l'initiative « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie! »; NON à la loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire ; NON à la loi modifiant la loi sur la santé
- ♦ préparé le prochain comité de la CGAS
- ♦ passé en revue les différents outils mis en place ou à tester suite à la formation de DécadrÉE sur la prise de parole

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ fait un point de situation sur la grève des enseignant-e-s du Cycle d'orientation
- ♦ discuté des mobilisations à venir (8 mars, 1<sup>er</sup> mai, etc.)
- ♦ abordé les différents référendums en cours (référendum fiscal, référendum contre l'affaiblissement de la protection contre les licenciements abusifs à l'État, référendum contre la diminution de la durée de formation des enseignant-e-s primaires, référendum EFAS) et les campagnes de votations du 3 mars et du 9 juin prochain
- ♦ procédé à des élections en vue de remplacements dans différentes commissions officielles
- ♦ pris des dispositions relatives au remplacement du secrétariat.

## FANFARE SYNDICALE



**Le SIT souhaite créer une fanfare syndicale pour accompagner des manifestations, défilés, actions coup de poing.**

Nous sommes à la recherche de musiciennes-ns amatrices-eurs ou professionnel-le-s qui voudraient rejoindre cette aventure. N'hésitez pas à contacter les sous-signés en demandant nos adresses courriels au secrétariat.

**À bientôt!**  
**Daniel Schweizer**  
**Daniel Häring**  
**Philippe Clerc**



PRESENTE



## Fin de Siècle

Belgique | 1994 | 54 minutes  
Un documentaire de Marilyn Watelet et Simon Zaleski

À travers la vie quotidienne des employés et des clients du grand magasin "Fin de Siècle" (Fin de siècle) se dessine l'idéologie de la révolution cubaine. Tous les éléments de l'entreprise - réunions du personnel, élections du travailleur modèle, rationnement des clients - deviennent une métaphore du système communiste et de ses dérives.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : avec **Laura Hunter**, journaliste.

**Mardi 26 mars 2024 à 19 h**

PROJECTION

FONCTION  
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI  
16, rue du Général Dufour,  
1211 Genève 11

[www.metroboulotkino.ch](http://www.metroboulotkino.ch)

[metroboulotkino@lk.me](mailto:metroboulotkino@lk.me)

avec le soutien  
**LE COURRIER**

**Changement climatique  
et protection de la santé  
au travail**

**VENDREDI 26 AVRIL 2024**

UOG, Place des Grottes 3,  
1201 Genève


Séminaire de 8h30 à 17h30  
Table ronde publique à 20h

Programme  
et inscription

# 8 mars, 11 minutes

4 500 selon les organisatrices, 1500 selon la police. Ben voyons. Mais le vrai chiffre de ce 8 mars 2024, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, c'est 11.

11 minutes de bruit déchirant, de cris et des sifflets pour symboliser les 11 minutes de viol que le Tribunal fédéral patriarcal a qualifié de « court » pour justifier l'allègement de la peine du violeur. Une abomination.

Si le chemin pour mettre un terme aux violences sexistes et sexuelles dans la rue, au travail, à la maison et partout ailleurs est encore long, une chose est sûre : nous y marchons et continuerons à y marcher le 8 mars, le 14 juin et tous les jours, avec détermination, jusqu'à jeter le patriarcat dans les poubelles de l'Histoire. 

Davide De Filippo  
Photos: Eric Roset



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

**LAPOSTE**

SIT INFO  
CP 3135  
1211 GENÈVE 3



## IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Stéphane Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11 500 exemplaires  
Paraît 7 à 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.